



Délibération n° BUR. – 41 – 1^{er} octobre 2019 – Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (modificateur Z)

Par lettre en date du 17 septembre 2019, notifiée le 20 septembre 2019, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Suite à l'avenant n°7 à la convention nationale des médecins libéraux, avis pour lequel l'UNOCAM a pris acte, l'UNCAM propose d'inscrire un nouveau modificateur Z à la subdivision « 19.03.04 – Autres modificateurs » du Livre II de la LAP, éligible pour 179 actes d'imagerie.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité